

Règlement numéro 223

**Règlement modifiant le règlement
numéro 200 concernant le
stationnement.**

Attendu que suite à des travaux sur la rue Principale, il devient nécessaire de modifier le règlement sur le stationnement ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné le 2 juillet 2012 ;

rés. 18-07-2012

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu qu'un règlement portant le numéro 223 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

ANNEXE A

Article 1- L'annexe A du règlement numéro 200 est modifié comme suit :

Interdiction de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public selon le paragraphe 1) de l'article 1,5 aux endroits suivants :

1- Rue Principale

- du côté nord-est de la rue Principale entre la rue de la Fabrique et la route Fafard.
- du côté nord-est de la rue Principale entre la rue Chênevert et les limites sud-est du périmètre d'urbanisation, caractérisées par la fin du trottoir.
- du côté sud-ouest de la rue Principale entre la route Fafard et le numéro civique 2135 rue Principale
- du côté sud-ouest de la rue Principale entre le numéro civique 2021 et 2041 rue Principale
- du côté sud-ouest de la rue Principale entre la rue Chênevert et le 1891 rue Principale.

2- Sous le viaduc de l'autoroute 40

- sur le rang Sud de la Rivière Chicot dans sa partie située sous le viaduc de l'autoroute 40
- sur le rang Nord de la Rivière Chicot dans sa partie située sous le viaduc de l'autoroute 40

3- La rue du Moulin

- Sur la rue du Moulin, des deux côtés du chemin, à partir de l'intersection du Grand Rang Sainte-Catherine pour se rendre au pont de la rue du Moulin.

Article 2- L'annexe B du règlement numéro 200 est modifié comme suit :

ANNEXE B

(Aucun endroit)

Article 3- Le règlement entrera en vigueur selon la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier.

Avis de motion : 2 juillet 2012

Adoption : 16 juillet 2012

Publication : 27 juillet 2012

Entrée en vigueur : 27 juillet 2012